

Conseil municipal du 25 juillet 2025

Absents Corinne Giraud qui a donné procuration à Stéphane Guilhot

Marjolaine Fournier-Fayard qui a donné procuration à Emmanuelle Chacornac,

Claudine Durand qui a donné procuration à Jean-Yves Beraud

M. Gérard Mazoyer est désigné secrétaire de séance.

- 1) Adoption du procès-verbal des décisions du 11 juin 2025 avec l'ensemble des voix (13).
Joseph Boyer demande une modification de texte pour faire apparaître la procuration qu'il avait donnée à Sandrine Jammes
- 2) Validation de la fin de procédure de reprise des concessions.
Marie-Claude Delmas présente le résultat de la démarche qui a débutée officiellement le 22 octobre 2021 : des concessions ont été constatées à l'état d'abandon après notification aux héritiers lorsqu'ils ont été identifiés et des procès-verbaux ont été dressés le 25 novembre 2021 et le 06 mai 2025 conformément aux articles R 2223-18 et 2223-19 du CGCT.
Le délai légal étant écoulé, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à reprendre les concessions reconnues définitivement abandonnées à l'unanimité des 13 voix.
- 3) Vente de l'ancienne mairie au 4, rue Centrale.
Le conseil municipal a déclassé la parcelle AA66 contenant le bâtiment de l'ancienne mairie par la délibération 2025-24. Après estimation à 138.000 € de la valeur du bien par les services des domaines publics, après proposition d'achat par Monsieur Mickaël Soares au prix de 120.000 € et avis de la préfecture qui n'a pas fait d'opposition à ce dernier prix, le conseil municipal accepte la vente du bien avec 11 voix favorables et les 2 voix de Stéphane Guilhot et de Corinne Giraud contre.
Le Conseil autorise la cession de la parcelle AA66 à Monsieur Soares par monsieur le maire qui prendra contact après un délai de 2 mois avec le notaire de Mickaël Soares pour engager le processus de vente.
- 4) Cession de terrain, impasse de la Mairie.
Madame Rome accepte d'acquérir la surface que sa famille occupe par la construction ancienne d'une terrasse sur le domaine public, impasse de la Mairie
Le principe est que c'est la mairie qui propose à l'acquisition des surfaces qui seront libérées par l'aménagement de la place. Il apparaît nécessaire de légaliser à cette occasion des occupations illégitimes du domaine public.
Le conseil approuve la démarche par 10 voix pour, 2 abstentions (Corinne Giraud et Cyril Jacques) et 1 voix contre (Stéphane Guilhot, qui ne voit pas le même traitement pour Mme Rome que pour M. Coste)
- 5) Subvention exceptionnelle à l'association « Les Amis de Farreyrolles »
Au cours de l'aménagement des rues de Farreyrolles, l'entreprise Faurie a reçu l'autorisation de se brancher sur les compteurs d'eau et d'électricité de l'assemblée du village pour assurer l'hébergement journalier de son équipe dans une cabane de chantier.
Or l'abonnement et la consommation en étaient assurés par l'association des « Amis de Farreyrolles » qui, de ce fait, s'est trouvée en difficultés budgétaires pour assurer ses missions d'animation suite à des prélèvements conséquents.

Malgré un remboursement de 300€, avec difficulté, par l'entreprise Faurie, l'association relève un déficit de 100 € sur la consommation des fluides et demande une subvention exceptionnelle auprès de la mairie pour le couvrir.

Sandrine Jammes, membre des « Amis de Farreyrolles » ne participe pas au vote.

L'accord de la subvention est acceptée par 12 voix pour 0 abstention et 0 contre

- 6) M. le maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention « Amendes de police » pour sécuriser l'entrée de Coyac dans le virage du Chemin du Combier. L'entreprise Colas propose la pose de bordures, un drainage et de relever le niveau de la chaussée pour en éloigner les eaux d'écoulement.
La subvention attendue représente 30% du prix des travaux dans la limite de 40.000 € avec un minimum de 3000 €. Le devis étant de 8202,50 €, la subvention serait de 3281,00 €
Le conseil autorise M. le maire à demander la subvention par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre.
- 7) Validation du choix des entreprises chargées de l'aménagement de la Place de l'Eglise.
Le marché était composé de 2 lots. La notation des offres se fait sur la valeur technique pour 60% et sur le prix pour 40%.
Le lot 1 (voirie, réseaux divers) a fait l'objet d'offres de 4 entreprises :
Eiffage est la plus chère, Colas et Broc sont au coude à coude avec 0,05 points d'écart et Martin est la moins chère mais ne semble pas respecter le cahier des charges sur la qualité des bordures.
Une renégociation a été demandée, Broc fait une remise de 2,20%, Colas de 10%. Au regard du budget prévu de 586.000 € TTC cette dernière nous laisse une marge de 43.000 € et a donc été retenue. Après écoulement des délais légaux les entreprises feront une réunion publique présentant l'organisation des travaux.
Le lot 2 concerne les espaces verts et le mobilier et deux entreprises ont présenté leurs offres.
Bee-Paysage a la faveur sur Roche-Paysage par son prix et sa prestation. La question se pose quant à l'origine d'Anjou des plantes qui, de ce fait, seraient moins acclimatées à notre climat. Bee-Paysage est retenue et à l'occasion de son implantation en Haute-Loire nous lui demanderons de rechercher des fournisseurs locaux.
- 8) En ce qui concerne les travaux de l'église, le département nous autorise à entamer les travaux avant même l'attribution des subventions demandées.
Nous pourrions débiter par les travaux les moins coûteux : réfection du réseau électrique au niveau du porche et du clocher qui n'est de toute façon pas subventionnable. Puis dans le cadre de la maintenance de l'horlogerie du clocher, la réparation de celle-ci qui ne fonctionne plus et la remise de l'Angélus.
- 9) Présentée par Mme Marie-Claude Delmas, la situation de la bibliothèque.
Au cours de l'AG le bureau a démissionné et le nouveau est constitué de Mmes Nicole Brun, Christiane Boyer, Isabelle Didier, Marie-Claude Delmas.
La bibliothèque est actuellement fermée pour tri, inventaire et rangement.
L'ouverture recommence à partir du 06 août avant le déménagement dans un local de l'école après la rentrée des classes.

- 10) M. Joseph Boyer demande le compte-rendu de la séance du 11 juin pour l'insérer dans le site de la mairie.
- 11) Mme Florence Felgines informe le Conseil que la commande groupée de fuel a dépassé les 100 intéressés pour 57.000 litres livrés
- 12) De nombreuses remarques affluent au sujet des vitesses excessives dans les villages et au bourg. Il s'agit d'incivilités qui augmentent et que déplorent les élus de toutes collectivités. Des aménagements se feront au cours de travaux de voirie, notamment sur ceux envisagés à Vourzac.

Gérard Mazoyer, secrétaire de séance.

Le maire



BERAUD J.Y